

**45ACP**

Nouveauté

Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MRB107	Cartouches GECO .45 Auto 230 gr / 14,9 g FMJ		.45 Auto (ACP)	FMJ (Blindée)	503	260	50	230	29,90 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une ogive FMJ économique pour l'entraînement intensif en .45 Auto

Grâce à une conception simple et économique, l'ogive blindée de la GECO FULL METAL JACKET répond aux besoins des tireurs qui enchaînent les séances. Cette cartouche de **230 gr / 14,9 g** est destinée à l'entraînement régulier et au tir récréatif en calibre .45 Auto.

Contenu de la boîte

- Boîte de 50 cartouches

Caractéristiques techniques

- **Marque** : GECO
- **Gamme** : FULL METAL JACKET
- **Référence fabricant** : 2317714
- **Calibre** : .45 Auto
- **Type de balle** : FMJ (Full Metal Jacket)
- **Poids de la balle** : 230 gr / 14,9 g
- **Longueur du canon de référence** : 150 mm
- **Vitesse à la bouche** : 260 m/s
- **Énergie à la bouche** : 503 J
- **Coefficient balistique** : 0,100
- **Type d'arme** : Pistolet
- **Plomb** : Standard
- **Destination** : Entraînement et tir récréatif

Données balistiques

Distance	Vitesse (m/s)	Énergie (J)
Bouche	260	503
10 m	256	488
25 m	250	466
50 m	240	429

Une munition adaptée aux programmes d'entraînement intensifs

L'ogive FMJ repose sur une construction blindée simple, qui permet de maîtriser les coûts de fabrication. Cette caractéristique positionne la GECO FULL METAL JACKET comme une munition destinée aux tireurs utilisant régulièrement leur pistolet au stand.

Un chargement de 230 grains pour le tir récréatif

Cette référence associe le calibre .45 Auto à une balle de 230 grains, soit 14,9 g. Elle est prévue pour l'entraînement et le tir récréatif avec les pistolets chambrés dans ce calibre.

Réglementation

Catégorie B. L'acquisition est soumise à une autorisation préfectorale préalable. L'acquéreur doit notamment présenter une pièce d'identité, une licence de tir en cours de validité et une autorisation préfectorale valide accessible depuis le SIA. Une licence de tir seule ne permet pas l'achat.

Le port est interdit sauf autorisation exceptionnelle. Le transport exige un motif légitime ; la licence de tir constitue un titre de transport légitime dans le cadre de la pratique sportive. Les règles de conservation applicables à la catégorie B doivent être respectées.

Questions fréquentes

Est-ce que le .45 Colt et le .45 ACP désignent le même calibre ?

Non. Le .45 Colt et le .45 ACP, également appelé .45 Auto, sont deux cartouches différentes malgré leur désignation commune en calibre .45. Leurs dimensions et l'architecture de leurs étuis diffèrent : elles ne sont pas interchangeables et doivent uniquement être utilisées dans une arme chambrée pour la cartouche correspondante.

Pourquoi le Colt 1911 est-il parfois appelé le Colt .45 ?

Le surnom « Colt .45 » vient du Colt M1911 historiquement adopté en calibre .45 et principalement associé à la cartouche .45 ACP. Cette appellation courante reste toutefois imprécise, car d'autres armes Colt ont porté ce surnom et des pistolets de type 1911 existent également dans d'autres calibres.

Pourquoi certains tireurs utilisent-ils le terme 11,43 pour désigner le calibre .45 ACP ?

Le terme 11,43 correspond à la conversion métrique du calibre nominal .45, puisque 0,45 pouce équivaut à 11,43 mm. La table officielle de la C.I.P. retient également 11,43 mm comme diamètre à fond de rayures du canon. « 11,43 » constitue donc un raccourci métrique employé par certains tireurs ; les désignations normalisées de la cartouche restent .45 Auto et .45 ACP.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.